

d'une grande puissance. L'expérience m'apprend qu'un roi qui meurt par la vengeance du peuple, quelque juste qu'elle puisse être, n'a fait trop souvent qu'aplanir, par sa chute ensanglantée, le chemin qui conduit son successeur au trône. Elle m'apprend qu'un roi proscrit, humilié, ne fut jamais dangereux pour la nation qui voulut faire régner la liberté à la place du despotisme. Mais ma raison et mon devoir me disent aussi que je dois prendre toutes les mesures de salut public qui se trouvent déterminées par la nature des pouvoirs qui nous ont été délégués, et que c'est à un tribunal à faire le reste. Vous ne l'avez pas pensé de même, citoyens; je respecte cette détermination; et si je forme des regrets, c'est que lorsque je dois croire à sa sagesse, je ne pourrais cependant, sans crime, trahir ma conscience, et faire le sacrifice de l'opinion qu'elle s'est formée.

« Je persiste donc dans la déclaration que j'ai faite, et que je remis hier, signée de moi, sur le bureau.

« Elle consiste à décréter, comme mesure de sûreté générale, que Louis sera détenu pendant tout le temps que durera la guerre, sauf à déterminer à la paix, par la Convention ou la législature, les mesures ultérieures qui pourraient être prises sans inconvénient pour la tranquillité et le salut de la République. »

Il parut rarement à la tribune. En mission (1795) près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, il félicita la majorité de la Convention de sa victoire lors de l'insurrection de prairial, et applaudit aux mesures de répression qui suivirent. Le 22 vendémiaire an IV, Meynard fut réélu député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents, par 413 voix (439 votants); le même jour il était également nommé par trois autres départements. Il fit rétablir dans l'administration de leurs biens les ecclésiastiques condamnés précédemment à la réclusion, sortit du Conseil en 1798, et fut nommé par le Directoire (28 germinal an VI) agent politique à Francfort, où il resta jusqu'au coup d'Etat de Bonaparte. Appelé alors par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII), à faire partie, comme député de la Dordogne, du nouveau Corps législatif, il y siégea jusqu'en 1805, devint, en 1811, vice-président du tribunal civil de Périgueux, et fut élu, le 17 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Ribérac à la Chambre des Cent-Jours, par 34 voix (61 votants, 140 inscrits) contre 27 à M. Lamarque. Mais il ne prit pas séance dans cette assemblée, et resta définitivement fidèle à la royauté. Le 22 août de la même année, il fut envoyé à la Chambre introuvable par le grand collège de la Dordogne, qui lui donna 170 voix (201 votants, 274 inscrits). Meynard opina avec la majorité, obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, par 98 voix (187 votants, 272 inscrits), quitta la Chambre en 1817 pour accepter les fonctions de juge au tribunal de première instance de la Seine, et reentra au parlement le 13 novembre 1820, toujours en qualité de député de la Dordogne, avec 197 suffrages (259 votants, 346 inscrits). Il continua de voter avec la droite, fut encore réélu, le 9 mai 1822, par le 2^e arrondissement de la Dordogne (Ribérac), avec 150 voix (265 votants, 348 inscrits), contre 112 à M. Dureclus de Mareuil, puis, le 25 février 1824, avec 180 voix (209 votants, 317 inscrits), contre 17 à M. Froidefond de Belleisle; il renonça à la vie politique en 1827, et mourut l'année suivante. Chevalier de la Légion d'honneur.

MEYNARD (JEAN-JACQUES), député de 1831 à 1848, né à Orange (Vaucluse) le 15 décembre 1814, mort à une date inconnue, était négociant à Avignon, conseiller municipal de la ville et conseiller d'arrondissement, lorsqu'il fut élu député du 2^e collège de Vaucluse (Orange), le 5 juillet 1831, par 75 voix (149 votants, 189 inscrits), contre 72 voix à M. Auguste de Gasparin. Successivement réélu, le 21 juin 1834, par 95 voix (169 votants, 216 inscrits), contre 67 voix à M. de Gasparin; le 4 novembre 1837, par 182 voix (234 votants, 286 inscrits), contre 48 à M. de Siber; le 2 mars 1839, par 161 voix (167 votants, 272 inscrits); le 9 juillet 1842, par 184 voix (194 votants, 292 inscrits); le 1^{er} août 1846, par 204 voix (262 votants, 333 inscrits), contre 49 voix à M. Vincenty. M. Meynard siégea dans la majorité ministérielle et appuya la plupart des mesures proposées par le gouvernement. Lors de la discussion relative à l'article 23 de la Charte, il proposa de faire rentrer les archevêques et les évêques dans la catégorie des personnes parmi lesquelles le roi pouvait choisir les membres de la Chambre des pairs. Il s'opposa à l'acte de bannissement de Charles X, mais appuya la loi de disjonction, soutint le ministre Molé, approuva l'adresse de 1839, vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, et pour l'indemnité Pritchard. Il soutint le ministre Guizot jusqu'à la révolution de février qui mit fin à sa carrière politique.

MEYNIEL (JEAN), député en 1789, né à Caumont (Gers) le 17 mai 1734, mort à une date inconnue, était avocat à Caumont. Il appartint obscurément à la majorité de la Constituante, ayant été élu, le 10 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Condom.

MEYNIER DE SALINELLES (ETIENNE-DAVID), député en 1789, né à Nîmes (Gard) le 21 août 1729, exécuté à Paris le 15 mai 1794, ancien négociant vivant bourgeoisie à Nîmes, fut élu, le 31 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Nommé adjoint du doyen des communes et président du comité de l'agriculture et du commerce, il fut désigné, en 1790, comme commissaire du roi dans le département du Gard, pour y préparer l'organisation des nouvelles administrations. En juillet 1791, il fut chargé de présenter un rapport sur la franchise du port de Marseille; le 26 septembre 1791, il fit hommage à l'Assemblée d'un ouvrage : *Maximes du droit naturel sur le bonheur*. A l'expiration de son mandat, il devint président de l'administration du département du Gard; mais, quelques mois plus tard, le corps électoral, réuni à Beaucaire, déclara qu'il avait perdu la confiance publique, ce qui ne l'empêcha pas d'être élu, peu après, maire de Nîmes. Compromis ensuite dans les complots fédéralistes, il fut destitué le 7 septembre 1793, par les représentants Rovère et Poulthier, en mission dans le Gard. Arrêté à Montudon, chez le citoyen Blachère, le 30 pluviôse an II, il fut incarcéré à Nîmes le 5 ventôse, et traduit par ordre du comité de sûreté générale devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Après avoir subi, le 2 floréal, un interrogatoire préliminaire à Nîmes, il partit, le 8, pour Paris, comparut le 26 du même mois, et fut condamné à mort et exécuté.

MEYRAUD. — Voy. LAGOY (DE).

MÉZIÈRES (ALFRED-JEAN-FRANÇOIS), député depuis 1881, né à Réhon (Moselle) le 19 novembre 1826, fils d'un ancien recteur de l'académie de Metz, fit ses études au lycée de cette ville, entra à l'École normale en 1845, à l'École d'Athènes en 1850, fut professeur d'rhétorique au lycée de Toulouse en 1853, et soutint sa thèse de doctorat es lettres. Sa thèse française : *Études sur les œuvres politiques de Paul Paruta* et sa thèse latine : *De fluminibus inferorum* attirèrent l'attention des érudits. Chargé du cours de littérature étrangère à la faculté des lettres de Nancy en 1854, il fut appelé, en 1861, à la Sorbonne, comme suppléant de la même chaire, dont il devint professeur titulaire le 18 juin 1863. En cette qualité, il représenta l'université de France au jubilé de Shakespeare en 1864, et au jubilé de Dante en 1865. C'est du reste à ces deux hommes illustres que M. Mézières consacra la plupart de ses travaux littéraires. Membre de l'Académie française le 29 janvier 1874, en remplacement de Saint-Marc-Girardin, ce fut sur sa proposition que cette compagnie, jugeant toute conciliation impossible avec M. E. Ollivier, chargea M. X. Marmier de répondre au discours de M. Henri Martin, le 13 novembre 1879. Membre et vice-président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, M. Mézières avait été souvent sollicité d'accepter un mandat politique. Conseiller général du canton de Longwy depuis 1874, il se présenta à la députation, le 14 octobre 1877, dans l'arrondissement de Briey, où il échoua avec 7,142 voix contre 7,860 à M. de Ladoucette, conservateur; mais il fut plus heureux le 21 août 1881, dans le même arrondissement, et fut élu par 11,657 voix (13,118 votants, 17,469 inscrits). Il siégea dans le groupe opportuniste, vota les crédits du Tonkin, présida la commission de l'armée, fut membre de la commission d'enquête sur la situation des ouvriers, et de la commission d'étude du régime douanier de l'Algérie et des colonies, demanda en vain (juin 1888), lors de la discussion de la loi militaire, le maintien du volontariat sous des conditions plus sévères que celles de la loi de 1872, et protesta (juin 1885), dans une interpellation, contre le système des acquits, à-couton à l'équivalent pour l'admission temporaire des fers. Il avait été nommé président de l'association des journalistes parisiens et vice-président de la Ligue des patriotes, dont il se sépara, quand cette ligue prit parti dans les luttes politiques du jour. Porté sur la liste républicaine de Meurthe-et-Moselle, aux élections du 4 octobre 1885, M. Mézières fut élu, le 1^{er} sur 6, par 48,305 voix (88,011 votants, et 111,226 inscrits); il reprit sa place à la gauche opportuniste, parla sur l'instruction publique, contre l'expulsion des princes, interpella le gouvernement (février 1880) sur les modifications apportées à l'organisation de l'École forestière de Nancy, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, administrateur du Crédit foncier, M. Mézières est chevalier de la Légion d'honneur du 12 août 1865, et officier du 9 août 1877. Il a publié : *Shakespeare, ses œuvres, ses critiques* (1861); *Prédécesseurs et contemporains de Shakespeare*

(1863); *Contemporains et successeurs de Shakespeare* (1864); *Dante et l'Italie nouvelle* (1865); *Pétrarque* (1867); *La société française* (1869); *Récits de l'invasion* (1871); *Gaëthe, ses œuvres expliquées par sa vie* (1872-73); *En France XVIII^e et XIX^e siècles* (1883); *Hors de France (Angleterre, Italie, Grèce moderne)* (1883); *Éducation morale et instruction civique à l'usage des écoles primaires* (1883); il est le collaborateur assidu de la *Revue des Deux-Mondes* et du *Temps*.

MEZZERI (ANGE-ANTOINE), député au Corps législatif de 1809 à 1814, né le 1^{er} août 1748, mort à une date inconnue, riche banquier de Florence et président de la chambre de commerce de cette ville, fut appelé le 5 juillet 1809, par le choix de l'empereur, à qui le préfet de l'Arno avait soumis une liste de candidats, à représenter ce département au Corps législatif; Mezzeri siégea jusqu'en 1814.

MICHAL-LADICHÈRE (FRANÇOIS-ALEXANDRE), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1884, né à Saint-Geoire (Isère) le 3 novembre 1807, mort à Grenoble (Isère) le 16 octobre 1884, se fit inscrire au barreau de Grenoble (1830) et collabora aux journaux républicains le *Dauphinois* et le *Patriote*. Nommé avocat général à la cour de Grenoble avant la révolution de 1848, et conseiller général de l'Isère, il donna sa démission de magistrat en 1849, et sa démission de conseiller général et de conseiller municipal en 1851, pour protester contre la politique du prince Louis-Napoléon. Il rentra alors au barreau et fut plusieurs fois bâtonnier de l'ordre. Candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 4^e circonscription de l'Isère, le 24 mai 1863, il échoua avec 3,338 voix contre 15,410 à l'élu, M. Marion, et 7,732 à M. de Vaulserre. Procureur général à la cour de Grenoble le 10 septembre 1870, il donna sa démission le 12 janvier 1871, pour se présenter à l'Assemblée nationale, où il fut élu, le 8 février suivant, représentant de l'Isère, le 2^e sur 12, par 62,467 voix (92,816 votants, 162,174 inscrits); il prit place à la gauche républicaine, et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat et pour les lois constitutionnelles. Membre du conseil général de l'Isère le 8 octobre 1871, pour le canton de Saint-Geoire, et président de ce conseil, il fut nommé sénateur de l'Isère, le 30 janvier 1876, par 400 voix (657 votants), prit place à gauche dans la Chambre haute, et vota contre la dissolution de la chambre demandée le 23 juin 1877 par le ministère de Broglie. Il fut réélu sénateur, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, avec 568 voix (642 votants), et mourut au cours de la législature.

MICHAUD (CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH), député en 1789, né à Calais (Pas-de-Calais) le 10 février 1752, exécuté à Arras le 17 avril 1794, était curé de Bonny, lorsqu'il fut élu, le 24 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la province d'Artois. Partisan de la constitution civile du clergé, il répondit, dans un écrit paru le 9 janvier 1791, à une instruction d'Asseline, évêque du ci-devant diocèse de Boulogne, et voulut démontrer que l'Assemblée nationale en faisant la constitution civile du clergé ne faisait que ramener l'Eglise à l'observation de ses anciens canons. Il avait des relations

étroites avec Robespierre qui lui écrivait : « Je ne finirais pas si je voulais vous exprimer tous les sentiments que m'inspire votre zèle infatigable pour la cause du peuple et de la liberté. » Le 29 mai 1791, dans l'assemblée électorale du district de Saint-Omer réunie sous la présidence de Carnot cadet, capitaine du génie, Michaud fut élu curé de Saint-Bertin par 49 voix sur 76 votants. Il prit possession de l'église de l'abbaye, logea au quartier abbatial, et fit démolir le jubé de l'église afin que les fidèles pussent le voir officier. Le Bon, dans une assemblée des sections réunies à Saint-Omer (Morin-la-Montagne, comme on disait alors), demanda, le 21 novembre 1793, que Michaud fut déclaré suspect parce qu'il s'opposait à la descente des cloches. Michaud protesta : il fut conduit à Arras, et fut accusé, peu après, de s'être emparé de pièces d'argenterie, galons, linge, boiseries et autres effets appartenant à son église. Il essaya de se justifier, mais il fut condamné à mort et exécuté vingt-quatre heures après.

MICHAUD (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, né à Pontarlier (Doubs) le 17 avril 1759, mort à Monthey (Suisse) le 29 novembre 1819, appartenait à une famille qui possédait la seigneurie du Doubs; son père avait été pendant neuf ans maire de Pontarlier. Jean-Baptiste fit ses études au collège de sa ville natale, et suivit les cours de droit de l'Université de Besançon. Reçu avocat au parlement le 24 juillet 1777, il exerça, avant la Révolution, la profession d'homme de loi, devint, après 1789, administrateur du Doubs, et, partisan des idées nouvelles, fut élu, le 30 août 1791, député du Doubs à l'Assemblée législative, le 2^e sur 6, par 232 voix (323 votants). Il opina avec la majorité réformatrice. Réélu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le même département, le 2^e sur 6, avec 200 voix (332 votants), Michaud vota, dans le procès du roi, pour la mort sans appel ni sursis, fut secrétaire de l'Assemblée, et applaudit à la journée du 9 thermidor, au succès de laquelle il adhéra par la lettre suivante (il était alors en mission à l'armée du Rhin) :

« Au quartier général à Neustadt, le 14 thermidor, l'an 2^e de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants, l'armée du Rhin reçoit, avec l'ordre du jour, votre proclamation sur la découverte inattendue de la plus affreuse des conspirations. Plus la réputation des scélérats qui la tramaient était grande, et plus le service que vous avez rendu à la liberté, à la patrie, est inappréciable. Continuez à veiller sur l'intérieur, à désorganiser les trahisons, à déjouer les intrigues, à renverser les factions, à punir les conspirateurs, à faire respecter la vertu et la probité : de notre côté, nous sapeons les trônes; nous abattrons les tyrans, nous disperserons leurs esclaves, et nous écraserons leurs satellites. L'armée n'aura jamais qu'un cri de guerre : *la République et la victoire.*

« Salut et fraternité,

« MICHAUD. »

En mission dans les Vosges en novembre 1793, il traqua les aristocrates et les prêtres, et prit, entre autres, l'arrêté suivant (16 novembre) : « Considérant qu'il importe au maintien de la tranquillité publique de réprimer les sourdes agitations du fanatisme expirant,

arrête : les corps administratifs et judiciaires, dans chaque chef-lieu de district, se rendront avec assiduité, les jours de décade, au temple dédié à l'Être suprême, avec la décoration attribuée à chaque fonction publique. » Il passa dans l'Indre au commencement de 1794, ne toléra des prêtres que dans les chefs-lieux du canton, et, de retour à la Convention, dénonça, le 29 décembre 1794, les persécutions endurées par les patriotes, et demanda qu'il fut décrété que les sociétés populaires avaient bien mérité de la patrie. En mai 1795, il fut un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Joseph Le Bon à Arras. Le 4 brumaire an IV, Michaud fut désigné par ses collègues de la Convention pour siéger au Conseil des Cinq-Cents, d'où il passa (24 germinal an VI) à celui des Anciens. Il fut ensuite président du tribunal criminel du Doubs, et refusa tout emploi après le coup d'Etat de brumaire. Ayant adhéré (1815) à l'Acte additionnel, « sous la pression, écrivait-il depuis, des troupes françaises qui occupaient ma maison », il fut atteint, l'année suivante, par la loi contre les régicides, et se retira en Suisse, à Monthey, où il vécut ignoré avec deux de ses anciens collègues, Descamps et Montaut, exilés comme lui. Sa fille, Elisa Michaud, réclama du roi son rappel, le 24 mai 1818. Cette grâce fut refusée, et Michaud mourut à Monthey le 20 novembre 1819, d'une péritonite aiguë.

MICHAUD (JOSEPH-FRANÇOIS), député de 1815 à 1816, né à Albens (Savoie) le 19 juin 1767, mort à Paris (Seine) le 30 septembre 1839, fut élève au collège ecclésiastique de Bourg, et, à dix-neuf ans, devint commis en librairie à Lyon. A cette époque il publia : *Voyage au Mont-Blanc*, et *De l'Origine politique des mines d'or et d'argent*, conte oriental. Ayant été présenté à la comtesse Fanny de Beauharnais qui aimait sa tournure d'esprit, et qui lui promit sa protection, il se rendit à Paris. Il était alors le disciple de Voltaire et de Rousseau, et se montrait plein d'enthousiasme pour les idées nouvelles. Mais ses relations modifièrent peu à peu ces sentiments; il prit parti pour la cour, et collabora avec Cérésier à *la Gazette universelle* et avec Esmenard au *Postillon de la guerre*. Puis ses idées subirent un nouveau changement sous l'influence des événements qui s'accomplissaient; il écrivit dans le *Courrier républicain*, et publia, en 1794, un petit poème : *l'Immortalité de l'âme*, dans lequel on lit ces vers :

« Ah ! si jamais des rois et de la tyrannie
Mon cœur républicain subit le joug inique,
La tombe me rendra mes droits, ma liberté...
Oui, si le despotisme opprime encor les hommes,
Retire-moi, grand Dieu, de la terre où nous sommes... »

Il publia ensuite, *Ermenonville ou le tombeau de Jean-Jacques Rousseau*, œuvre médiocre et tout à fait dans le goût du jour. Mais, après le 9 thermidor, il revint aux idées royalistes et collabora assidûment à la *Quotidienne* fondée par M. de Coutouly. Au 13 vendémiaire, il marcha contre la Convention avec les sections royalistes, et se fit si bien remarquer par son exaltation qu'il dut prendre la fuite. Arrêté à Orléans par Bourdon de l'Oise, il parvint à s'échapper et fut condamné à mort par contumace. Il se réfugia d'abord en Suisse, puis vint s'installer dans l'Aisne, chez des parents, où il vécut caché en faisant de la littérature. Il publia, en 1803, *le Printemps d'un proscrit*. Son frère étant devenu imprimeur à Paris, il conçut le projet de faire avec lui la *Biographie moderne*,

ouvrage considérable, mais d'un parti-pris évident, et dont le premier volume parut en 1806. Une nouvelle édition de cet ouvrage fut donnée, de 1842 à 1865, en 45 volumes. Il écrivit aussi, pour Mme Cottin, une préface à son roman : *Mathilde*. Ayant eu à ce propos l'occasion d'étudier l'histoire des croisades dans les vieux auteurs et sur certains documents originaux, il se passionna pour ce travail. L'esquisse qu'il donna alors : *Tableau historique des trois premières croisades*, fut le germe de son *Histoire des croisades*. Mais cet ouvrage subit beaucoup de modifications et de corrections avant de devenir ce qu'il est présentement, et de fonder sa réputation d'historien. Quoique Michaud ait été accusé d'avoir entretenu une correspondance secrète avec Monsieur, depuis Louis XVIII, il se rallia à l'empire, auquel il donna des gages dans son poème, le *Treizième chant de l'Énéide ou le Mariage d'Énée et de Lavinie* (1810), allégorie sur le mariage de l'empereur, et dans ses vers dithyrambiques sur la naissance du roi de Rome. En 1812, il fut décoré de la Légion d'honneur, et entra à l'Académie française, en 1813, en remplacement de Cavailla. La mobilité de ses opinions politiques trouva une nouvelle occasion de s'exercer au retour des Bourbons. Son ardeur royaliste ne connut plus de bornes, et lui valut de Louis XVIII les fonctions de censeur royal. Après les Cent-Jours, durant lesquels Michaud se retira en Saône-et-Loire, il fut élu, le 22 mai 1815, député du grand collège du département de l'Ain, par 135 voix (205 votants, 291 inscrits) ; il siégea dans la majorité ultra-royaliste, proposa de voter des remerciements à ceux qui avaient suivi et défendu le roi pendant les Cent-Jours, et se montra favorable au cumul des traitements du moins pour les gens de lettres. En 1817, il devint rédacteur en chef de la *Quotidienne*, qui fut, après les événements de 1830, le moniteur officiel de la légitimité. M. Michaud mourut à ce poste sans avoir donné à ses détracteurs la joie d'assister à une nouvelle évolution de ses convictions politiques. En outre des ouvrages déjà cités, on a encore de lui : *Histoire de la chute de l'empire de Mysore, sous Hider-Aly et Tippoo-Saïb* ; *Histoire des quinze semaines ou le dernier règne de Bonaparte* ; *Lettres d'Orient*, en collaboration avec M. Poujoulat, ainsi que : *Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'au XVIII^e* (1836-44, 32 volumes).

MICHAUT (ADRIEN-JOSEPH), représentant en 1849, né à Ogéville (Meurthe) le 14 juillet 1797, mort à Nancy (Meurthe) le 1^{er} mars 1873, était juge de paix à Lunéville, et d'opinions conservatrices, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Meurthe à l'Assemblée législative, le 5^e sur 9, par 39,061 voix (85,081 votants, 122,416 inscrits). M. Michaut siégea à droite et appartint à la majorité qui vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel, etc. Il rentra dans la vie privée lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

MICHAUT (PAUL), député de 1877 à 1881, né à Lunéville (Meurthe) le 29 juillet 1827, ancien élève de l'École centrale, administrateur de la cristallerie de Baccarat, prit une grande part au développement de cette importante manufacture. Grâce à ses soins, elle put travailler pendant la durée de la guerre de 1870. Les

Allemands cependant n'épargnèrent aucune persécution à M. Michaut, qui fut retenu comme otage, emprisonné, et assista impuissant au pillage de ses magasins. Conseiller général après la guerre, maire de Baccarat en 1871, il créa en faveur des nombreux ouvriers qu'il employait un grand nombre d'institutions philanthropiques, et pourvut ses usines d'asiles, d'écoles, de cours d'adultes, de pensionnats d'apprentis, de caisses de prévoyance et de retraite pour les ouvriers malades, vieux ou infirmes. Candidat au Sénat le 30 janvier 1876, dans le département de Meurthe-et-Moselle, il échoua avec 296 voix (667 votants) ; il se présenta à la députation, le 20 février suivant, dans l'arrondissement de Lunéville, et ne fut pas plus heureux avec 2,525 voix contre 11,988 à l'élu, M. Cosson, républicain, et 483 à M. Brissac. Il entra au parlement, le 14 octobre 1877, avec l'appui du cabinet du 16 mai, comme député de Lunéville, élu, par 12,248 voix (23,087 votants, 26,643 inscrits), contre 10,635 voix au député sortant, l'un des 363. Invalide, M. Michaut se représenta, le 3 mars 1878, devant ses électeurs, qui le réélurent par 11,967 voix (22,518 votants, 26,316 inscrits), contre 10,403 voix à M. Cosson. Il prit place à droite, et vota constamment avec la minorité conservatrice. Il ne se représenta pas en 1881. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 mars 1876.

MICHAUX (HUBERT-ERNEST), sénateur de 1883 à 1885, né à Vaux-Montreuil (Ardennes) le 12 janvier 1822, mort à Paris le 21 juillet 1888, entra sous Louis-Philippe dans les bureaux du ministère de la Marine et des Colonies, devint chef de bureau du régime pénitentiaire à la direction des colonies, puis sous-directeur, chargé spécialement des questions de colonisation, et directeur des colonies, le 18 janvier 1877, en remplacement de M. Benoist d'Azy. Officier de la Légion d'honneur du 11 mars 1868, commandeur du 14 janvier 1879, il fut admis à la retraite en 1882. Les sympathies qu'il avait su se créer aux colonies le firent nommer, le 1^{er} avril 1883, sénateur de la Martinique, en remplacement de M. Allègre invalidé, par 40 voix (56 votants), contre 16 à M. Thibaudin. Il siégea obscurément au centre gauche de la Chambre haute, donna sa démission en 1885, et fut remplacé, le 1^{er} mars de la même année, par M. Isaac. On a de lui : *Étude sur la question des peines* (1872 et 1875).

MICHEL (GUILLAUME), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Corbeville, commune de Saint-Martin-des-Champs (Seine-et-Oise), le 29 décembre 1736, mort à Lorient (Morbihan) le 14 juin 1811, s'était établi comme négociant dans cette dernière ville. Secrétaire de la municipalité de Lorient en 1792, et porté, au procès-verbal d'élection, archer de la marine, il fut élu, le 9 septembre de la même année, par le département du Morbihan, membre de la Convention, le 7^e sur 8, à la pluralité des voix (408 votants). Il opina avec les modérés, notamment, dans le procès du roi, « pour la réclusion pendant la guerre et pour le bannissement à la paix. » Devenu (21 vendémiaire an IV) député du même département au Conseil des Anciens, à la pluralité des voix sur 125 votants, il se fit peu remarquer dans cette assemblée. G. Michel fut plus tard inspecteur des contributions.

MICHEL (PIERRE), membre de la Convention, et député au Conseil des Anciens, né à

Senones (Vosges) le 4 mars 1745, mort à une date inconnue, était juge au tribunal de Château-Salins, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, député de la Meurthe à la Convention, le 7^e sur 8, par 306 voix (458 votants). Il n'eut qu'un rôle parlementaire sans importance, tant dans cette assemblée, où il se prononça pour « la détention et le bannissement de Louis XVI », que dans le Conseil des Anciens, où la Meurthe l'envoya siéger, le 21 vendémiaire an IV, à la pluralité des voix sur 292 votants. Il en sortit en l'an VI.

MICHEL (Louis), dit MICHEL DE BOURGES, député de 1837 à 1839, représentant en 1849, né à Pourrières (Var) le 30 octobre 1797, mort à Montpellier (Hérault) le 16 mars 1853, était fils d'un vieux républicain massacré par les royalistes en 1798. Michel fit de brillantes études au collège d'Aix, et annonça dès l'enfance un goût prononcé pour l'art oratoire. En 1813, âgé de dix-huit ans, il se battit contre les verdets du Midi, et, pour se soustraire aux poursuites qui le menaçaient, s'engagea dans un régiment de ligne. Une occasion s'offrit bientôt à lui de mettre à profit ses dispositions pour le barreau. Chargé de défendre, devant le conseil de guerre de Marseille, un soldat accusé d'une faute grave, il arracha des larmes à l'auditoire, fit acquitter l'accusé, et fut ramené en triomphe par les militaires présents à l'audience. L'effervescence royaliste calmée, Michel se fit remplacer, et vint étudier le droit à Paris, où il retrouva Thiers, son condisciple au collège d'Aix, qui, souriant de son éloquence enflammée et de son exaltation tribunitienne, l'appela plaisamment le *Bridaine de la Révolution*. En 1820, il prononça l'oraison funèbre du jeune Lallemand tué par un soldat de la garde royale : la police l'inquiéta à ce sujet, et l'École lui fit perdre plusieurs inscriptions. Mêlé à tous les conciliabules des libéraux, il se lia d'amitié, durant son séjour à Paris, avec les républicains avancés, parmi lesquels M. Brisson, plus tard avoué à Bourges, et père de M. Henri Brisson (*voy. ce nom*). Cet ami le décida à fixer sa résidence à Bourges, où Michel se rendit (1826), après s'être fait recevoir avocat. « M. Michel, écrit un biographe, ne fut pas appréciée sur-le-champ. L'emploi des déductions philosophiques qui le plaçaient toujours dans l'esprit de la loi, son dédain pour les fins de non-recevoir et pour cette mauvaise guerre des petits moyens légués par le régime des procureurs, parurent nouveaux à ses confrères, MM. Mater et Mayet-Génety » (*voy. ces noms*). Cependant son talent finit par être reconnu. Mais, à la suite d'une discussion avec M. Moray, procureur général, le jeune avocat rompit avec l'opposition, trop timide à son gré, dont M. Mater et le *Journal du Cher* étaient alors les organes à Bourges. Une série d'*Observations sur le code militaire du 12 mai 1793*, publiée par lui en 1827, servit à fixer la réputation de son auteur comme dialecticien. Bientôt il fonda un recueil mensuel d'une profession de foi nettement démocratique : la *Revue* fut traduite en police correctionnelle par le parquet de Bourges pour « excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi. » Michel se défendit lui-même avec chaleur, et fut acquitté. Les journées de juillet le trouvèrent à la tête du mouvement libéral à Bourges. Il tint en respect le général Canuel, commandant de la 15^e division militaire, qui avait mandé les cuirassiers et la garnison de Nevers, fit arborer le drapeau tri-

colore, contribua à la nomination de M. Mater comme premier président de la cour royale de Bourges, et, ressuscitant la *Revue du Cher*, en fit un journal quotidien. Il parut au barreau de Paris au mois d'avril 1831, pour prêter son concours à M. Danton. L'un des dix-sept jeunes gens emprisonnés lors des troubles occasionnés par le procès des ministres de Charles X : sa plaidoirie produisit un grand effet. Après avoir rappelé les actes de la Restauration acharnée contre le parti libéral, il termina par ces mots : « Les Ordonnances de juillet parurent, et le peuple eut son jour ! Laissez-moi croire, messieurs, qu'ils versent des larmes de sang, ceux qui ont eu le malheur d'attacher leurs noms à ces fatales condamnations, qu'ils pleurent la chute de la monarchie accélérée par de sanglantes exécutions, et cette jeunesse pleine d'espérances et de sentiments généreux, et cruellement immolée aux exigences des partis ; laissez-moi croire enfin que vous n'exposerez pas le gouvernement aux conséquences des condamnations politiques, et vous-mêmes à des regrets éternels. » Quelques mois après, il obtint un nouveau triomphe dans un procès analogue, en faisant acquitter cinq étudiants arrêtés pour avoir formé un « rassemblement armé », en faveur de la Pologne. De retour à Bourges, il voulut, avec quelques « patriotes » de cette ville, planter un arbre de la liberté, le 27 juillet 1831 ; l'arbre orné de drapeaux tricolores avait été préparé ; le maire, M. Mayet-Génety, défendait la plantation sur une des places, mais l'autorisait dans un champ appartenant à un particulier, M. Deséglise, qui réclamait cette faveur. On venait de s'y rendre, quand le général Petit survint avec des gardes et des officiers de son état-major, et fit charger la foule : l'arbre fut abattu, coupé en morceaux, et huit personnes furent mises en état d'arrestation : Michel lui-même subit un mois de détention. Une affaire plus importante l'appela bientôt à Paris : ce fut le procès dit *des fusils Gisquet*, intenté au journal la *Tribune*, à la suite des révélations faites par cette feuille. Michel assistait Armand Marrast. Il s'écria dans sa péroraison : « Encouragez donc, au lieu de les punir, les écrivains courageux qui vivent d'abnégation et de sacrifices, qui se dévouent à la patrie et qui flétrissent partout où ils l'aperçoivent cette corruption qui avilit, qui dégrade, qui éteint l'homme dans ses plus nobles facultés. Et vous aussi, messieurs, écrasez-la, cette corruption ; faites appel à votre conscience, à votre probité, que parmi nous se réveillent enfin les vertus patriotiques ; que par elles notre France redevienne noble, forte, grande, généreuse ! C'est son lot, c'est sa gloire ; n'allez donc pas frapper ceux qui combattent pour lui assurer de hautes destinées ! » Néanmoins le rédacteur de la *Tribune* fut condamné à six mois d'emprisonnement, trois mille francs d'amende et vingt-cinq francs de dommages-intérêts. M. Michel rentra à Bourges, défendit son propre journal, la *Revue du Cher*, poursuivi pour vingt-quatre de ses articles, et le fit acquitter (mai 1832). Vers la même époque, se trouvant insulté par un article du *Journal du Cher*, il eut un duel au pistolet avec le rédacteur en chef. Sa réputation d'avocat grandit encore avec le procès dit des vingt-sept (procès de la société des *Droits de l'homme*), où il assistait Rouet, ancien élève de l'École polytechnique. Après douze audiences consacrées aux débats, tous les accusés furent acquittés. Mais il restait pour la cour une décision à prendre contre trois des avocats, MM^{es} Dupont, Pinard

et Michel, qui avaient argué de falsifications de pièces de la part des magistrats accusateurs, pour engager l'accusé Kersausie à ne point répondre aux questions du président. Les explications présentées par Michel de Bourges débutterent par cette singulière exclamation : « Messieurs, je suis en me levant ! » Et, après un temps, il reprit : « Mais ce n'est pas de honte ; je suis de colère et d'indignation. Vous pouvez me condamner ; mais l'avocat du roi ne fera jamais de moi ni un accusé ni un coupable !... Eh quoi ! les avocats sont-ils donc les esclaves des gens du roi ! Connaissez-vous mieux ; il est possible que vous nous suspendiez : tout est possible dans ce temps de malheur ; mais vous ne me réduirez pas à la misère, je ne tendrai pas la main, et si je la tendais jamais à tous ceux dont j'ai sauvé la vie ou l'honneur, je serais encore plus riche que les gens du roi, malgré les munificences du pouvoir !... » Michel fut condamné à six mois de suspension. La veille, il avait obtenu l'acquiescement de Voyer d'Argenson, appelé à répondre à une accusation d'excitation à la guerre civile, que le ministère public avait cru reconnaître dans une brochure intitulée : *Boutade d'un riche à sentiments populaires*. De toutes ses plaidoiries, c'était celle que Michel estimait la meilleure. Enfin, lors du procès des accusés d'avril 1834 devant la cour des pairs, s'étant déclaré avec M. Trélat, par une lettre rendue publique, l'auteur et le publicateur de la *Lettre aux prisonniers d'avril*, portant la signature de 91 défenseurs, et dénoncée à la Chambre haute par M. de Montebello, il s'entendit condamner à un mois de prison et 11,000 fr. d'amende. A l'expiration de sa peine, il se retira à Bourges, et fut nommé membre du conseil général du Cher. Il avait fait déjà, d'autre part, plusieurs tentatives infructueuses pour entrer à la Chambre, et avait échoué le 5 juillet 1831, dans le 2^e collège du Cher (Bourges), avec 76 voix contre 94 à l'élus, M. de La Rochefoucauld ; et le 21 juin 1834, dans le même collège, avec 75 voix contre 96 à M. de La Rochefoucauld, réélu. Il se représenta encore le 4 novembre 1837, et n'obtint que 109 suffrages contre 135 au même concurrent. Mais le parti libéral du 1^{er} collège des Deux-Sèvres (Niort) fit, le même jour, triompher sa candidature, avec 285 voix (545 votants, 726 inscrits), contre 254 à M. F. David. Michel de Bourges s'effaça à la Chambre, où il appartenait à la gauche dynastique ; il y parla, plus en avocat qu'en homme d'Etat, dans une question de propriété à propos de mines. « Il n'a trouvé que rarement, écrit un biographe parlementaire, l'occasion d'apporter au service de l'opposition radicale la puissance de cette mâle éloquence dont il a donné tant de preuves ailleurs. » Il entra dans la coalition contre le ministère Molé, et ne fut plus réélu député des Deux-Sèvres, ayant échoué, le 2 mars 1839, avec 243 voix contre 310 à M. Arnauldet, élu, puis le 9 juillet 1842, avec 268 voix contre 342 à M. David. Au surplus, Michel semblait, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, s'être de plus en plus rapproché du pouvoir ; et, à la veille de la révolution de février 1848, il avait même accepté de plaider à Nevers pour le préfet de la Nièvre poursuivant civilement des réparations contre un publiciste démocrate, M. Ulysse Pic, lorsque la chute du trône de Louis-Philippe fit de lui le commissaire général du gouvernement provisoire dans le département du Cher. Ledru-Rollin l'avait nommé, ignorant encore son évolution toute récente. Mais, en ayant été informé par George Sand, il révoqua au bout de quel-

ques semaines Michel, qui avait maintenu à leur poste la plupart des fonctionnaires et notamment les maires du régime précédent, et désigna pour le remplacer Félix Pyat avec des pouvoirs illimités. Porté, par les républicains modérés, à l'Assemblée législative, Michel fut élu, le 13 juin 1849, dans le Cher, par 33,617 voix (61,469 votants, 82,313 inscrits). Elu en même temps représentant de la Haute-Vienne, il opta pour le Cher, et prit place sur les bancs de la Montagne, dont il fut un des principaux orateurs et qui le porta plusieurs fois à la vice-présidence de l'Assemblée. Il vota contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai contre le suffrage universel, et ne fut pas compris dans les poursuites de l'affaire du 13 juin 1849, mais assista les accusés, comme défenseur, devant la haute cour de Versailles. On remarqua particulièrement son discours sur la révision de la Constitution, ainsi que celui qu'il prononça le 13 novembre 1851, contre la loi du 31 mai. Lors de la discussion de la proposition dite des questeurs, tendant à mettre l'armée à la disposition de la Chambre, il repoussa cette proposition : « Il s'agit, dit-il, de périls théoriques. Savez-vous quand vous les avez découverts ? Vous les avez découverts le 4 novembre quand on a retiré la loi du 31 mai : voilà le péril. Le péril c'est que la monarchie est menacée, c'est que la République commence à être inaugurée. Vous avez peur de Napoléon Bonaparte et vous voulez vous sauver par l'armée. L'armée est à nous, et je vous défie, quoi que vous fassiez, si le pouvoir militaire tombait dans vos mains, de faire un choix qui fasse qu'aucun soldat vienne ici pour vous contre le peuple. » Il croyait que la proposition d'abrogation de la loi du 31 mai était une avance faite par le prince-président à la gauche démocratique, et, peu de jours avant le coup d'Etat, il répétait à tout venant en parlant du prince : « C'est mon homme ! » Il en voulait aux républicains de leur opposition systématique à l'Elysée, et un jour il disait à un journaliste en lui montrant le sommet de la gauche : « Qui sait ce qui va descendre aujourd'hui de ce Sinai de la démenée ? » Il protesta d'ailleurs contre l'acte du 2 décembre, et fut, avec Victor Hugo, Jules Favre et d'autres, membre du comité de résistance qui tenta de soulever le peuple de Paris. Mais le gouvernement, qui le redoutait peu, ne l'inquiéta pas. « Je déjeunais habituellement à Bruxelles, a écrit Victor Hugo (*Histoire d'un crime*), dans un café appelé le café des Mille Colonnes que fréquentaient les proscrits. Le 19 janvier, j'avais invité à déjeuner Michel de Bourges, et nous étions assis à la même table. Le garçon m'apporta le *Moniteur français* ; j'y jetai un coup d'œil. — Ah ! dis-je, c'est la liste de proscription. Je la parcourus du regard, et je dis à Michel de Bourges : — J'ai à vous annoncer une mauvaise nouvelle. — Michel de Bourges devint pâle. J'ajoutai : — Vous n'êtes pas sur la liste. — Son visage rayonna. » Michel avait une autre faiblesse : c'était sa passion pour le jeu. Il passa les dernières années de sa vie à Montpellier, où il mourut en 1853.

MICHEL (DÉSIRÉ-ANSELME), représentant du peuple en 1848, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 22 mai 1793, mort à Dinan le 17 mai 1850, était entrepreneur de travaux publics à Dinan, conseiller municipal, commandant de la garde nationale, et connu pour ses opinions libérales et pour l'intérêt qu'il portait aux classes laborieuses, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, repré-

sentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 16, par 110,045 voix (144,377 votants, 167,673 inscrits). Il fit partie du comité des travaux publics, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il quitta la vie politique.

MICHEL (JOSEPH-EGGÈNE, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1885, né à Seyne (Basses-Alpes) le 23 juillet 1821, mort à Digne (Basses-Alpes) le 13 mars 1885, fit son droit et se fit inscrire au barreau de Digne. Sans antécédents politiques, il fut élu, le 8 février 1871, représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 3, par 15,996 voix (25,739 votants, 43,511 inscrits). Il prit place au centre gauche, dont il se sépara quelquefois, fut membre du groupe Lavergne, et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, s'abstint sur la pétition des évêques et sur la démission de Thiers, et se prononça pour le septennat, pour le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Membre du conseil général pour le canton de Seyne et président de ce conseil, il fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur des Basses-Alpes, par 196 voix (326 votants). Il siégea au groupe constitutionnel qui vota souvent avec la droite, se prononça pour la dissolution de la Chambre des députés demandée par le ministère de Broglie; mais, après l'échec du 16 mai, il devint l'adversaire des essais de résistance du cabinet du 16 mai. En juillet 1883, il combattit l'article 7 du projet de réforme de la magistrature portant suppression d'un certain nombre de tribunaux. Il échoua au renouvellement triennal du Sénat, le 6 janvier 1885, avec 151 voix sur 439 votants.

MICHEL (ALFRED), député depuis 1885, né à Saint-Hippolyte (Gard) le 7 mars 1848, était représentant de commerce; il devint conseiller municipal de Carpentras en 1873, adjoint au maire en 1881, maire en 1886, fut toujours mêlé activement aux agitations électorales de son arrondissement, et s'occupa beaucoup des questions d'enseignement. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine radicale de Vaucluse, il fut élu, le 3^e sur 4, par 33,247 voix (62,952 votants, 77,730 inscrits), et alla prendre place à l'extrême-gauche. Il vota avec les radicaux contre les ministères Rouvier et Tirard, et, lorsque la députation de Vaucluse se partagea en deux camps sur la question boulangiste, M. Michel refusa, de même que M. J. Gaillard, de suivre MM. Laguerre et Saint-Martin dans leur évolution. Il fit partie de la commission des sucres, de la commission de révision de la loi électorale, vota l'expulsion des princes, soutint le ministère Floquet, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il était absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et s'abstint sur les poursuites contre le général Boulanger.

MICHEL. — Voy. PEUZARD (DE).

MICHEL DE LA MORVONNAIS (FRANÇOIS-JULIEN), député en 1791, né à Pleudihen (Côtes-du-Nord) le 24 octobre 1754, mort à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 20 mai 1815, homme de loi dans cette ville avant la Révolution, y fut nommé procureur-syndic en 1790, et, le 1^{er} septembre 1791, fut envoyé, comme député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, le 10^e et dernier, à la pluralité des voix. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

MICHEL DE SAINT-ALBIN (JOSEPH-LOUIS-ALBIN, BARON), député de 1827 à 1830, né à Lyon (Rhône) le 18 avril 1784, mort à Passy (Seine) le 4 mars 1858, était receveur général à Metz, lorsqu'il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 4^e arrondissement électoral de la Moselle (Sarre-reguennies), par 71 voix (105 votants, 132 inscrits), contre 34 voix au baron Sémellé. Il siégea silencieusement dans la majorité ministérielle, et échoua aux élections générales du 23 juin 1830, dans le même arrondissement, avec 58 voix contre 68 à l'élu, M. Paixhans. Il ne reentra plus dans la vie politique.

MICHELET DE ROCHEMONT (FRANÇOIS-LAURENT, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XI à 1815, né à Charlieu (Loire) le 15 novembre 1756, mort le 6 décembre 1828, « fils de M. François-Laurent Michelet, négociant à Charlieu, et de dame Jeanne Hagnenau », fut reçu avocat au parlement de Paris. Subdélégué de M. de Flesselles, puis subdélégué de M. Terray intendant de la généralité du Lyonnais, il remplit encore, sous l'ancien régime, les fonctions de commissaire du roi aux Etats particuliers du Mâconnais (1787). Suspect sous le régime révolutionnaire, il fut arrêté et détenu en 1793. Mais il se vit bientôt appelé aux postes d'administrateur de la Loire, de président de canton, de conseiller de préfecture. Le 9 thermidor an XI, le Sénat conservateur le désigna pour représenter au Corps législatif le département de la Loire. Son mandat lui ayant été renouvelé le 28 septembre 1808, Michelet de Rochemont siégea jusqu'en 1815. Il s'était rallié à la déchéance de Napoléon, qui l'avait fait chevalier de l'Empire le 11 juillet 1810.

MICHELET DE VILLEMONTAIL (LOUIS-LÉONARD), député de 1815 à 1822, né à Chavanat (Creuse) le 25 janvier 1761, mort à Guéret (Creuse) le 30 décembre 1823, « fils de monsieur François Michelet de Villemontail, et de demoiselle Anne Tixier », homme de loi avant la Révolution, devint successivement administrateur du département, et, le 14 germinal an VIII, conseiller de préfecture. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Creuse, par 98 voix (153 votants, 204 inscrits), il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, demanda (28 octobre 1815), dans la discussion de la loi sur les cris séditieux, que les prévenus, acquittés en cour d'assises, passassent en police correctionnelle, et combattit les amendements à la loi d'amnistie. Réélu, le 4 octobre 1816, par 84 voix (139 votants, 190 inscrits), contre 61 voix à M. Gerbaud, il reprit sa place au côté droit et vota presque toujours avec le parti ultra, jusqu'au renouvellement quinquennal de 1822, date à laquelle il quitta la vie politique; il mourut l'année suivante.

MICHELIN (Joseph-Henri), député de 1885 à 1889, né à Paris le 3 mai 1847, étudia le droit, fut reçu à Paris licencié, puis docteur, et se consacra à l'enseignement libre du droit. Républicain, il soutint, aux élections législatives de 1869, la candidature de d'Alton-Shée contre celles de Thiers et de Dewinck, et mena une vive campagne contre le plébiscite de 1870. Pendant la guerre, il fit partie de la garde mobile. Adjoint au maire, puis maire (1881-1882) du 7^e arrondissement de Paris, M. H. Michelin se présenta, avec le programme radical-socialiste, aux élections municipales dans le quartier de la Folie-Méricourt, qui le choisit pour conseiller le 2 juillet 1882; il obtint sa réélection le 4 mai 1884; quatre fois secrétaire du conseil municipal, deux fois vice-président, il en fut nommé président le 20 mai 1884. Il avait pris une part très active aux travaux de l'assemblée communale, avait présenté un grand nombre de rapports au nom de la commission du budget et de celle de l'assistance publique, présida la commission du travail, et prit l'initiative de plusieurs motions radicales et autonomistes. M. Michelin fut délégué au Congrès de la Haye (1884), puis à Londres, visite aux hôpitaux (1885), et à Bruxelles, au congrès d'hygiène (même année). Il se trouva mêlé à la constitution et aux opérations du « comité central » qui arrêta un programme et dressa une liste de candidats intransigeants pour les élections législatives d'octobre 1885, dans le département de la Seine, fut lui-même au nombre des candidats présentés par ce comité, et soutenu par la presse radicale, fut élu, au second tour de scrutin, le 18 octobre, député de la Seine, le 2^e sur 34, par 283,195 voix (419,886 votants, 564,338 inscrits). Il prit place à l'extrême-gauche de la Chambre, dans le groupe intransigeant, se prononça contre les ministères opportunistes de MM. Rouvier et Tirard, demanda (février 1886) une enquête sur les origines et les responsabilités de l'expédition du Tonkin (rejetée par 254 voix contre 149); interpella (avril 1886) sur la grève de Decazeville; réclama (juillet) l'abolition du Concordat; proposa (décembre) au cours de la longue crise ministérielle, la réunion du Congrès à Versailles pour reviser la Constitution, reprocha (mai 1887) au nouveau cabinet Rouvier de diviser la gauche, et reprit (octobre 1887) l'amendement Daynaud réclamant la conversion de la rente 4 0/0. Partisan de la révision de la Constitution, M. Michelin donna son adhésion au parti boulangiste. Il fit partie du « comité républicain national », s'associa à la plupart des actes des directeurs du parti, et le quitta un moment, pour y rentrer presque aussitôt. A la fin de la législature, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. M. Michelin a dirigé en 1886, à Paris, un journal politique quotidien : l'*Action*, avec M. Alph. Humbert pour rédacteur en chef.

MICHELON (Gilbert), député en 1789, né à Montmarault (Allier) le 3 août 1740, mort à Montmarault le 4 février 1807, était procureur du roi à Montmarault, quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par

la sénéchaussée de Moulins, avec 123 voix (213 votants). Le *Moniteur* dit seulement de lui qu'il fit insérer au procès-verbal un acte de civisme de Joly.

MICHELON DU MABAREAU (Léonard), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, procureur-syndic du district de Saint-Léonard, fut élu, le 31 août 1791, député de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, à la pluralité des voix. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

MICHET (Antoine), membre de la Convention, né à Villefranche (Rhône) le 7 mai 1744, mort à Villefranche le 4 avril 1809, homme de loi avant la Révolution, devint (1791) juge au tribunal de Villefranche, et fut élu, le 7 septembre 1792, député du département de Rhône-et-Loire à la Convention, le 9^e sur 15, par 522 voix (847 votants). Dans le procès de Louis XVI, il opina pour l'appel au peuple et pour la détention. Au 2^e appel nominal il répondit : « S'il existait une loi qui pût être appliquée à Louis XVI, la Convention nationale ne s'occuperait pas de la faire; c'est le silence de la loi, ou plutôt le défaut de la loi, qui a limité les pouvoirs qui nous ont été transmis; ces pouvoirs sont très illimités; mais, dans tout ce qui n'est pas fondé sur une loi existante, il faut la sanction du peuple; le peuple ne jugera pas, mais s'expliquera pour savoir si les pouvoirs qu'il nous a transmis nous autorisaient à aller jusqu'au jugement de Louis. Il ne peut y avoir d'inconvénients; et si vous en trouviez, ce même prétexte irait attaquer dans toutes les circonstances la souveraineté du peuple; ainsi je dis oui. » Au 3^e appel nominal : « J'ai déclaré que Louis m'a paru coupable de crimes de conspiration et de trahison.

« J'ai voté pour que le décret qui statuera sur son sort fut soumis à la ratification du peuple, parce qu'il n'est aucune loi écrite qui ne m'ait paru muette à son sujet, et parce que, si les crimes dont il est déclaré coupable peuvent déterminer une condamnation à mort, des raisons d'Etat et de bien public peuvent exiger la détention.

« Obligé de m'expliquer définitivement, je vote pour la détention à perpétuité. »

Moderé, il soutint les Girondins, fut décrété d'arrestation avec 72 de ses collègues, et fut réintégré à l'Assemblée le 18 frimaire an III. Après la session, il se retira à Villefranche, où il mourut.

MICHELIS (Joseph), député au Conseil des Anciens, né à une date inconnue, mort à Maëstricht (Hollande) le 16 février 1812, fut, en 1792, accusateur public près le tribunal criminel de Maëstricht, et élu, le 23 germinal an VI, député au Conseil des Anciens par le département de la Meuse-Inférieure. Il y prononça un discours sur la réunion de la Belgique à la France, dont l'assemblée vota l'impression, devint secrétaire en l'an VII, proposa de célébrer les victoires de nos armées à Rome et de déclarer que l'armée batave avait bien mérité de la patrie. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé, le 16 messidor an VIII, commissaire près le tribunal criminel de Maëstricht, et, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur.

MICHON. — Voy. DUMARAIS.

MICHON. — Voy. VOUGY (DE).

MICHOT-BOUTET (JULES-FRANÇOIS), représenté en 1848 et en 1849, né à Saint-Sauveur (Yonne) le 18 décembre 1815, d'une famille peu aisée, fit son service militaire, quitta l'armée comme brigadier de lanciers, et se fixa comme ouvrier-menuisier à Gien. Républicain, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Loiret à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 8, par 36,753 voix (73,249 votants, 88,000 inscrits) : il prit place à gauche, fit partie du comité du travail, et vota contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'amendement Grévy, pour l'abolition du remplacement militaire, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à la Législative, le 7^e et dernier, par 27,509 voix (65,037 votants, 92,006 inscrits), il s'opposa à la Montagne, avec laquelle il se prononça contre le siège de Rome, contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, et contre la politique du coup d'Etat, qui mit fin à sa carrière politique.

MICHOU (CASIMIR-LAURENT), député depuis 1881, né à Tonnerre (Yonne) le 29 décembre 1824, remplit les fonctions d'instituteur jusqu'au coup d'Etat de 1851. Il donna alors sa démission, étudia la médecine à Paris, fut interne des hôpitaux, docteur en 1860, et s'établit à Essoyes (Aube), dont il devint conseiller municipal. Candidat républicain aux élections législatives de 1881 dans l'arrondissement de Barsur-Seine, il obtint au premier tour de scrutin, le 21 août, 5,949 suffrages, et fut élu au scrutin de ballottage (4 septembre), par 7,756 voix (12,326 votants, 15,236 inscrits), contre 4,321 à M. Ferlet, républicain. M. Michou fut un des instigateurs du groupe de la gauche radicale qu'il abandonna, la trouvant trop exclusive ; il resta indépendant tout en votant avec l'Union républicaine, et soutint la politique opportuniste des ministères Gambetta et J. Ferry. Il parla dans la discussion de la proposition de loi tendant à accorder des secours aux familles nécessiteuses des soldats de la réserve et de la territoriale, dans celle du projet d'organisation municipale, sur le régime des boissons. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste de l'Aube, il fut réélu, au second tour, le 18 octobre, le 3^e sur 4, par 39,755 voix (66,086 votants, 78,207 inscrits). M. Michou reprit sa place dans la majorité, donna son avis sur les projets relatifs aux familles ayant régné en France, sur les questions d'enseignement primaire et sur le budget de l'instruction publique. Il vota pour les cabinets Rouvier et Tirard et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

MICHOUD (JEAN-CLAUDE-LUC), député en 1791, né à Brangues (Isère) le 6 octobre 1752, mort à Brangues le 4 mai 1825, négociant dans sa ville natale et maire en 1790, embrassa la cause de la Révolution, et devint administrateur du

département de l'Isère. Élu, le 1^{er} septembre 1791, député de l'Isère à l'Assemblée législative, le 8^e sur 9, par 359 voix (502 votants), il s'y prononça contre l'admission des soldats révoltés de Châteauneuf aux honneurs de la séance (9 avril 1792), et s'opposa à la mise en accusation de La Fayette (5 août 1792). Après la session, il occupa les fonctions de juge de paix à Morestel et de conseiller général du département de l'Isère. En 1808, il fut nommé conseiller-auditeur à la cour impériale de Grenoble, et, en 1811, conseiller titulaire.

MICHOUD (JEAN-CLAUDE-LUC), député de 1827 à 1828, né à Brangues (Isère) le 23 septembre 1781, mort à Brangues le 13 mars 1828, fils du précédent, fit sa carrière dans la magistrature. Conseiller à la cour de Grenoble, il présida notamment la cour d'assises de la Drôme, où furent jugés quelques fauteurs de la terreur blanche dans le Midi, et demanda énergiquement leur condamnation : « N'oubliez pas, messieurs les jurés, dit-il dans son résumé, que, sous quelque bannière qu'il soit, le crime doit être puni. » Il fut élu, le 16 novembre 1827, député du 3^e arrondissement électoral de l'Isère (Crémieux), par 110 voix (213 votants, 245 inscrits), contre 101 à M. Emmanuel de Quinsonas. Il prit place au centre gauche, et mourut peu après l'ouverture de la session. Il fut remplacé, le 8 mai 1828, par M. de Césargues.

MIE (LOUIS-AUGUSTIN), représenté en 1848 et en 1849, né à Périgueux (Dordogne) le 18 octobre 1801, mort à Saint-Maudé (Seine) le 18 décembre 1885, étudia le droit et se fit recevoir avocat. D'opinions démocratiques, il fut activement mêlé aux événements de 1830, ainsi qu'aux luttes des républicains contre la royauté de juillet. S'étant établi imprimeur à Paris, il mit ses presses à la disposition du *National*, du *Globe*, de la *Tribune*, et subit, sous Louis-Philippe, vingt-cinq procès en cours d'assises et cinq en police correctionnelle. Il fut ensuite impliqué dans le procès d'avril, et « cette dernière circonstance, écrit un biographe, bouleversa complètement sa position commerciale. » Il réussit à la relever, contribua à la propagande démocratique, et se présenta pour la première fois à la députation, le 1^{er} août 1846, dans le 1^{er} collège de la Dordogne (Périgueux), où il obtint 166 voix contre 219 à l'élu, M. Magne. Mais, après la révolution de février, M. Aug. Mie fut élu (le 4 juin, en remplacement de M. de Latrade) représentant de la Dordogne à l'Assemblée Constituante, par 17,385 voix (53,024 votants, 141,397 inscrits). Il fit partie du comité des finances, et vota avec la gauche, contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre les crédits de l'expédition romaine, pour la mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 4^e sur 10, par 61,110 voix (105,677 votants, 145,779 inscrits), il reprit sa place à gauche, dans les rangs de la minorité, avec laquelle il vota constamment contre le gouvernement présidentiel et contre la politique du coup d'Etat. Rentré dans la vie privée sous l'Empire, il resta fidèle à ses convictions républicaines, et fut, le 1^{er} juin 1863, candidat de

l'opposition radicale au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de la Dordogne : il y obtint 1,129 voix contre 14,570 à l'élu officiel, M. Paul Dupont, 4,690 à M. Bugeaud, 3,047 à M. Maigne, 2,695 à M. Prévost Paradol et 347 à M. de Valbrune. M. Aug. Mie fit une nouvelle tentative, le 8 février 1871, et réunit dans la Dordogne 17,963 voix républicaines sur 97,443 votants. Il se retira ensuite à Saint-Mandé, où il mourut.

MIE (JEAN-BAPTISTE-LOUIS-PHILIPPE), député en 1877, fils du précédent, né à Tulle (Corrèze) le 28 février 1831, mort le 31 octobre 1877, fut élevé par son père dans des principes démocratiques, fit ses études à Périgueux, puis à Angoulême, suivit les cours de l'école de droit de Poitiers, y fonda un cercle républicain d'étudiants (1849), et se fit recevoir licencié. Au commencement de 1853, il s'inscrivit comme avocat au barreau de Périgueux, s'occupa activement de politique, et s'efforça de constituer dans cette ville le parti républicain. Plusieurs fois, sous l'Empire, la candidature lui fut offerte par l'opposition démocratique, mais il la déclina, s'effaçant devant son aîné, l'ancien représentant, M. Cha-voix. En 1863, il prononça au congrès de Lau-sanne un discours sur la formation des Etats-Unis d'Europe. De retour à Périgueux, il reprit son œuvre de propagande : voyages, discours, plai-doyers, brochures, tout lui servit pour combattre le régime impérial. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Louis Mie fonda un jour-nal démocratique radical, la *République de la Dordogne*, et se rendit à Tours, où il organisa une garde civique, chargée de protéger le gou-vernement. Au mois de décembre, il eut à dé-fendre comme avocat un des principaux accu-sés du crime de Haute-faye, dont avait été vic-time M. de Moneys, et il saisit cette occasion pour faire avec vigueur le procès de l'Empire. Pendant la Commune, il fut délégué à Paris pour essayer de mettre un terme à la guerre civile; le 8 octobre 1871, les électeurs de Périgueux le nommèrent membre du conseil général. Sa réputation d'orateur et d'avocat politique ayant grandi, il fut appelé, sur divers points de la France, à plaider pour les répu-blicains poursuivis : il présenta notamment la défense des journaux le *Républicain de l'Avey-ron*, la *Tribune de Bordeaux*, la *République républicaine* de Lyon, le *Réveil de Lot-et-Garonne*, etc. En 1873, l'inauguration de la statue de Daumesnil à Vincennes et à Péri-gueux lui fournit encore le thème de deux dis-cours. Après avoir, à plusieurs reprises, refusé la candidature au Corps législatif et à l'As-ssemblée nationale, il l'accepta aux élections de 1876, mais il ne réunit, le 5 mars, au second tour de scrutin, comme radical, dans la 2^e cir-conscription de Bordeaux, que 4,907 voix contre 7,745 à l'élu, M. Sansas, modéré. Il fut plus heureux après la mort de ce dernier, et fut ap-pelé à lui succéder, le 27 mars 1877, par 7,271 voix (13,717 votants, 24,530 inscrits), contre 6,128 à M. Caduc, opportuniste. Il siégea à l'extrême gauche de la Chambre, et fut des 363. Réélu, le 18 octobre 1877, par 3,580 voix (16,909 votants, 24,544 inscrits), contre 3,241 à M. Tandonnet, il mourut avant d'avoir pu reprendre son siège au parlement, des suites d'une maladie de poitrine. Le 27 jan-vier 1878, M. Caduc le remplaça comme député. M. Louis Mie, déjà souffrant, avait quitté le barreau en 1874, en expliquant, dans une bro-chure intitulée : *Tu ne défendras plus*, les raisons de sa détermination. Outre ses plai-

doyers, ses discours et de nombreux articles de journaux, on lui doit encore divers écrits parmi lesquels : la *Franc-maçonnerie et l'écri-que de Périgueux* (1869); *Le soldat sait mourir*; *Le peuple doit payer* (1869); *La République par la loi* (1870), etc.

MIEULLE (JOSEPH-FRANÇOIS DE), député au Conseil des Cinq-Cents, de 1822 à 1827 et en 1839, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 18 mars 1769, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 2 fé-vrier 1843, exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 21 germinal an V, député des Basses-Alpes au Conseil des Cinq-Cents, par 115 voix (154 votants). Il ne s'y fit pas remarquer, se rallia au 18 brumaire, puis à l'Empire, et devint receveur général des Alpes-Maritimes. La Restauration lui enleva ces fonctions, puis le renomma quelque temps après receveur général des finances du départe-ment de Maine-et-Loire. Il était encore à ce poste quand il fut élu député du grand-collège des Basses-Alpes, le 13 novembre 1822, par 112 voix (152 votants, 233 inscrits). Réélu, le 25 février 1824, par 119 voix (158 votants, 206 inscrits), il fut un des fidèles du pouvoir, et appuya de son vote silencieux toutes les pro-positions ministérielles. Président du collège électoral des Basses-Alpes, il échoua aux élec-tions de 1827; mais il fut réélu, le 23 juin 1830, par 92 voix (171 votants, 194 inscrits). Cette élection ayant été invalidée, M. de Mieulle fut remplacé, le 28 octobre suivant, par M. Gravier.

MIGEON (JEAN-BAPTISTE), député de 1827 à 1831, né à Braux (Ardennes) le 15 octobre 1768, mort à Paris le 28 décembre 1845, maître de forges et maire de Mézières, se présenta à la députation, le 17 novembre 1827, dans le 3^e ar-rondissement électoral du Haut-Rhin (Belfort), où il échoua avec 44 voix contre 56 au député sortant, M. Haas. Mais huit jours après, le 24 novembre, il fut élu député du grand collège du Haut-Rhin, par 103 voix (140 votants, 159 in-scrits). Il prit place dans les rangs de l'oppo-sition constitutionnelle, et vota l'Adresse des 221 contre le ministère de Polignac. Réélu, le 23 juin 1830, dans l'arrondissement électoral de Belfort, par 80 voix (130 votants, 137 in-scrits), contre 17 voix à M. Haas, député sor-tant, il contribua à l'établissement de la mo-narchie de juillet, et quitta la vie politique aux élections de 1831.

MIGEON (JULES), représentant en 1850, dépu-té au Corps législatif de 1852 à 1859, né à Méziré (Haut-Rhin), le 7 février 1815, mort à Zug (Suisse) le 26 mars 1868, termina à Paris ses études classiques, commencées dans son pays natal. En 1844, il débuta dans la littérature par quelques nouvelles données au journal le *Pionnier*, puis il publia un roman intitulé : *Louise*. Ensuite, il se fit connaître par des tra-vaux d'histoire et d'économie politique : *La France et ses institutions* (1846). Publiciste con-servateur, M. J. Migeon fut porté, par les mo-narchistes du Haut-Rhin, candidat à l'Assem-blée législative, lors de l'élection partielle du 10 mars 1850, motivée par la déchéance de trois représentants du Haut-Rhin, condamnés pour l'affaire du 13 juin. Il fut élu représentant, le 3^e et dernier, par 43,763 voix (89,791 votants, 121,053 inscrits), prit place à droite, dans les rangs de la majorité, et appuya le gouverne-ment de l'Elysée. Après le coup d'Etat, il obtint le patronage officiel, et fut envoyé, le 29 février